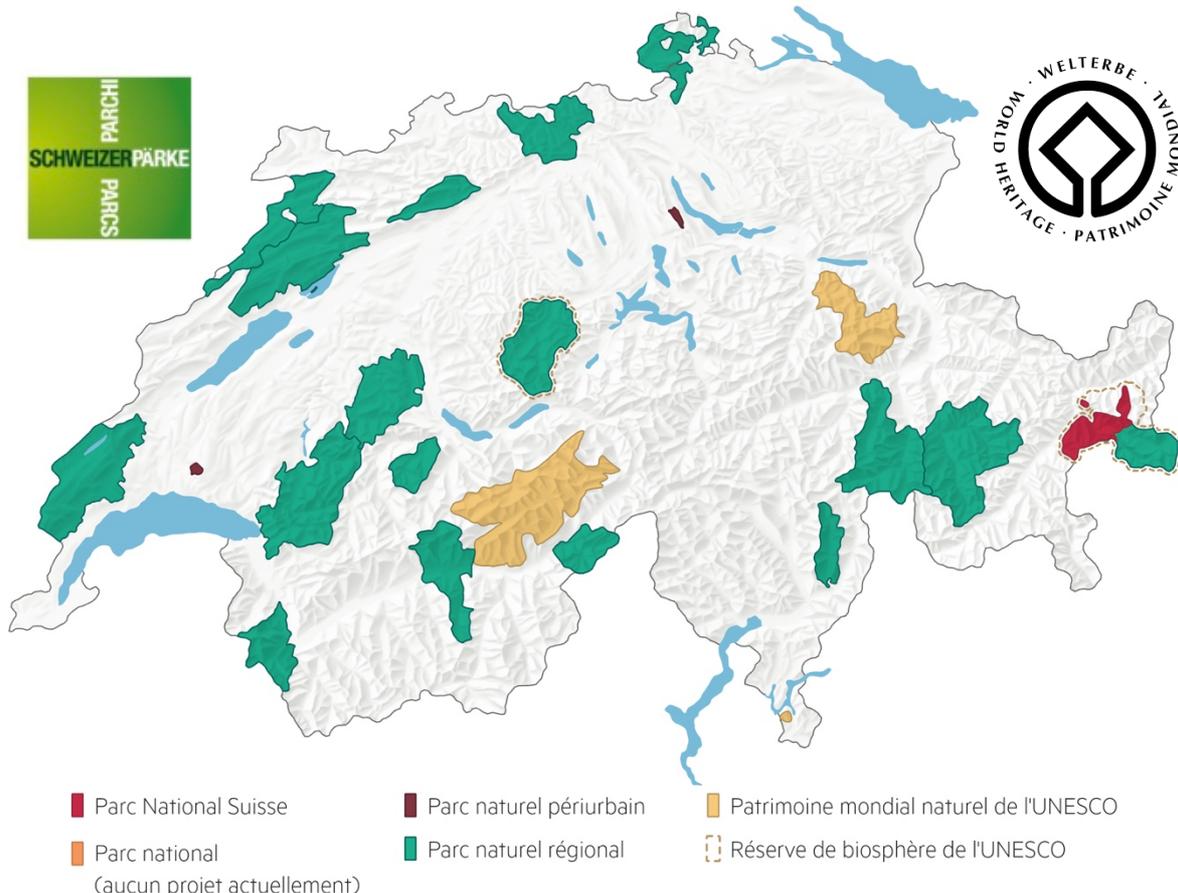


# Fiche d'information Recherche dans, autour et sur les parcs suisses et les sites de l'UNESCO

Cette fiche d'information s'adresse à toutes les personnes qui effectuent ou souhaiteraient effectuer des recherches touchant de près ou de loin les parcs suisses, les réserves de biosphère, les sites inscrits au patrimoine mondial ou les géoparcs.

## L'essentiel en quelques mots

- Si vous effectuez des recherches liées à un parc suisse, une réserve de biosphère, un site inscrit au patrimoine mondial ou un géoparc, nous vous invitons à prendre contact avec la gestion du site en question.
- Vous trouverez les coordonnées de la personne responsable de la recherche dans la [banque de données Recherche sur les parcs](#) (cliquer sur le site voulu).
- Les responsables de recherche peuvent vous aider par leur connaissance des lieux, leurs informations de base, leurs contacts, mais aussi dans le cadre de votre communication, de vos démarches d'obtention d'une autorisation et d'autres besoins éventuels.
- Vos activités de recherche bénéficient au territoire ainsi qu'à sa gestion en contribuant non seulement à ses objectifs et finalités mais aussi au développement régional.
- Les données et les travaux de recherche sont collectés dans une banque de données et peuvent servir au monitoring et au partage des connaissances.



© Réseau des parcs suisses 02/2025 - Données : Réseau des parcs suisses / Office fédéral de l'environnement OFEV, swisstopo

Les parcs suisses et les sites désignés par l'UNESCO sont des territoires d'exception qui se caractérisent par la beauté de leurs paysages et la vitalité de leurs traditions. Tous ces territoires visent à conserver leur richesse naturelle, paysagère et culturelle et poursuivent des objectifs dans les domaines du développement économique, de la formation et de la recherche. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) attribue le label des parcs suisses en trois catégories. Il s'y ajoute les territoires désignés par l'UNESCO qui sont reconnus à l'échelle internationale : les sites inscrits au patrimoine naturel de l'UNESCO et les réserves de biosphère. Ces types de territoire poursuivent à différents degrés les objectifs cités, voir la figure ci-dessous. Les géoparcs de l'UNESCO sont également à mentionner (la Suisse ne compte actuellement aucun parc de ce type).

#### Parc National Suisse (Cat. IUCN Ia)

- Garantie de la libre évolution des processus naturels
- Education et sensibilisation
- **Recherche**

#### Parcs naturels régionaux

- Conservation et valorisation du paysage cultivé et naturel
- Promotion d'un développement économique durable
- Education et sensibilisation

#### Parcs naturels périurbains

- Zone centrale: Garantie de la libre évolution des processus naturels
- Offre en activités de découverte
- Education et sensibilisation

#### Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Protection des VUE (valeurs universelles exceptionnelles) / Monitoring
- Education et sensibilisation
- Coopération internationale
- **Recherche**

#### Réserves de biosphère de l'UNESCO

- Conservation et valorisation du paysage cultivé et naturel
- Promotion d'un développement économique durable
- Education et sensibilisation
- Coopération internationale
- **Recherche**



Source: Réseau des parcs suisses, 2022

Source: Mesures de l'OFEV en protection du paysage, Tourisme suisse

## La recherche dans, autour et sur les parcs suisses et les sites désignés par l'UNESCO

Les parcs, les réserves de biosphère, les sites inscrits au patrimoine mondial et les géoparcs jouent de plus en plus un rôle de territoires de référence et de préférence pour la recherche en raison de leur statut particulier ainsi que des objectifs de développement durable qu'ils poursuivent. Ces territoires revêtent une grande importance non seulement pour la recherche comparative mais aussi pour la recherche appliquée, transdisciplinaire et transformative. Le Parc National Suisse, les réserves de biosphère de l'UNESCO, les sites inscrits au patrimoine mondial et les géoparcs sont tenus de favoriser et de coordonner la recherche en raison de leur statut et du cadre réglementaire. Dans les parcs naturels régionaux et les parcs naturels périurbains, cette démarche est volontaire. Partie intégrante des activités de recherche, le monitoring et le contrôle des résultats gagnent en importance pour les territoires de tout type.

### Coordination Recherche sur les parcs suisses

La Coordination Recherche sur les parcs suisses est rattachée au Forum Paysage, Alpes, Parcs (FoLAP) de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Elle coordonne à l'échelle nationale la recherche liée aux parcs suisses et aux sites désignés par l'UNESCO en mettant en lien les scientifiques et les responsables de la recherche des différents parcs, en identifiant les sujets pertinents et en entrant les projets de recherche dans une base de données publique. Le **Groupe d'accompagnement Recherche sur les parcs** assure le suivi stratégique de ces tâches.

Le bureau de coordination propose son aide pour toute question d'ordre général portant sur la coordination, les thèmes pertinents et les travaux déjà réalisés. Il aide à choisir les régions et les parcs et à entrer en contact avec les responsables de la recherche des différents parcs. Il est aussi chargé d'alimenter la **banque de données Recherche sur les parcs** et est l'interlocuteur pour toute question à ce sujet. Le FoLAP met également à disposition une **liste** des instruments de financement existants dans le domaine Paysage, Alpes et Parcs ainsi qu'un **marché** pour des travaux d'étudiant·e·s et des projets de recherche.

[www.parkforschung.ch](http://www.parkforschung.ch), [parkforschung@scnat.ch](mailto:parkforschung@scnat.ch), +41 31 306 93 43

### Responsables de recherche des parcs et des sites désignés par l'UNESCO

La plupart des parcs et tous les sites désignés par l'UNESCO ont au sein de leur équipe de gestion une personne qui est responsable de la recherche, qui en coordonne et soutient les activités et/ou

y contribue. Le Parc National Suisse a sa propre **commission de recherche**. D'autres territoires ont un concept de recherche (p. ex. le Parc naturel du Thal), disposent d'un conseil scientifique (p. ex. TAS) ou sont associés à une chaire (p. ex. la chaire UNESCO SAJA). La **banque de données Recherche sur les parcs** vous permet de trouver facilement les **coordonnées de la personne responsable de la recherche** : il suffit de cliquer sur le parc en question pour que s'affichent les informations détaillées sur le parc et les coordonnées des personnes.

Toutes les gestions de parc sont fondamentalement intéressées par les travaux de recherche portant de près ou de loin sur leur parc. Elles sont donc prêtes à soutenir tout éventuel projet de recherche mais ne disposent toutefois pas des moyens d'y apporter elles-mêmes une aide financière.

**Si vous effectuez, vous ou votre groupe de recherche ou des étudiant-e-s de votre haute école, des recherches dans, autour ou sur un parc suisse, une réserve de biosphère, un site inscrit au patrimoine mondial ou un géoparc, nous vous invitons à prendre contact avec la gestion du site en question.** Il en est de même si la recherche aborde plus généralement le contexte (géographique ou thématique) de ces territoires. Un contact direct vous apporte les avantages suivants :

- *Excellente connaissance du territoire* : la gestion du parc connaît très bien la région et peut vous fournir des informations qui s'avèreront précieuses pour votre projet.
- *Accès aux données et publications* : les collectivités territoriales disposent de données, géodonnées et publications qui sont issus de précédents projets de recherche, de monitoring et de mise en œuvre et qu'elles partagent volontiers avec les scientifiques. Voir également **Parcs Data Center**.
- *Contacts avec des acteurs locaux* : comme la gestion du parc est très bien connectée avec les différentes parties prenantes comme les autorités cantonales et communales, les agriculteurs et agricultrices, le personnel forestier, elle met volontiers en relation et fournit de précieuses informations pour la prise de contact. C'est aussi ainsi que la recherche transdisciplinaire peut être soutenue et encouragée.
- *Obtention des autorisations et/ou accès* : sur certains lieux, l'accès, même à des fins de recherche, est limité ou requiert une autorisation. La gestion du parc peut vous aider à obtenir l'autorisation, vous accorder selon les cas un accès direct et informer des parties prenantes (agriculteur-trice-s, etc.) sur votre projet. Certains parcs comme le Parc National Suisse délivrent eux-mêmes les autorisations. De même, la gestion du parc peut vous aider à obtenir des autorisations informelles (p. ex. auprès des propriétaires foncier-ière-s) et communiquer des informations sur les règles locales en vigueur (p. ex. sur les zones accessibles et les modalités d'accès).
- *Aide à la mise en œuvre des projets* : il est possible de trouver auprès de la gestion du parc, des professionnel-le-s ou des réseaux locaux des personnes qui aident à la mise en œuvre du projet (pour les travaux sur le terrain, les sondages, les excursions, etc.).
- *Aide à la communication des résultats de la recherche* : la gestion du parc est en contact permanent avec la population, elle dispose des compétences requises et des canaux de communication, qu'elle met volontiers à disposition (p. ex. pour publier un communiqué de presse commun). Par ailleurs, des événements tels que des exposés ou des conférences sont souvent organisés en collaboration avec le parc et l'équipe de recherche.
- *Aide à l'alimentation de la banque de données Recherche sur les parcs* : la gestion du parc regroupe et transmet vos projets et publications en vue de leur enregistrement dans la **banque de données Recherche sur les parcs**.
- *Échange entre scientifiques* : certaines gestions de parc organisent régulièrement dans leur parc des rencontres permettant les échanges entre les scientifiques, ce qui favorise la formation d'équipes inter- et transdisciplinaires et fait naître de nouvelles idées de projet.

- *Il est possible, selon le parc, de bénéficier d'hébergements avantageux, de remboursements des frais, de casse-croûte du parc, etc.* Certains parcs et sites désignés par l'UNESCO peuvent offrir une assistance supplémentaire aux scientifiques. Mettez-vous en contact avec la gestion du parc en question pour en profiter.